

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 24 mars 2021 conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères pour actes de bravoure et de dévouement

NOR : EAEA2035500A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères, notamment son article 4 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée aux personnes dont le nom suit :

I - Echelon or, à titre posthume

- M. Nouroudine AHMED MATOIR, à titre posthume

II - Echelon argent

- Mme Agathe BERTRAND
- M. Foudil BOUREGBA
- M. Jean-Luc COSNARD
- Mme Claude ERMISSE
- M. Jean-Philippe HILDEBRANDT

III - Echelon bronze

- M. Bruno BAC
- M. Sébastien BAILLOT
- M. Serge BESANGER
- M. Fernand BURKHART
- M. Jean-Christophe CARON

.../...

- M. Aurélien FICHAUX
- M. Pierre GAUTIER
- M. Alexandre INIGO
- M. Matthieu LEBLANC
- M. Sven LELAIDIER
- Mme Bernadette LIU FURIC
- M. Jacques MARTIN
- M. Bertrand NZOH-MONKAM
- M. Luc PAREYDT
- M. Alexis ROZAT
- M. Eric SIMON
- M. Philippe VELLARD
- M. Bruno WAYOLLE

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère des affaires étrangères* et au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses*.

Fait le 24 mars 2021

Jean-Yves LE DRIAN